

HONORAIRES VENTE TTC AU 1^{ER} AVRIL 2022

Tranche	Mandats simples	Mandats exclusifs
Jusqu'à 46 500 €	9,68%	13,98%
	Avec un minimum de 4 500€	Avec un minimum de 6 500€
De 48 000€ à 64 800€	De 9,52% à 8,80%	De 13,75% à 11,88%
De 65 600€ à 99 900€	De 8,69% à 7,51%	De 11,74% à 9,51%
De 102 900€ à 133 400€	De 7,39% à 6,37%	De 9,33% à 7,87%
De 135 700€ à 234 800€	De 6,26% à 5,62%	De 7,74% à 6,47%
De 239 300€ à 304 900€	De 5,52% à 5,48%	De 6,35% à 6,13%
Au-delà de 304 900€	5% TTC	5,50% TTC

Les honoraires sont calculés sur le prix de mise en vente.

Les honoraires sont à la charge du vendeur

-En cas de négociation des prix de vente, le montant des honoraires reste calculé sur le prix de mise en vente initial.

HONORAIRES GESTION LOCATIVE TTC AU 1^{ER} AVRIL 2022

Frais de gestion courante	7% HT	8,40% TTC
Garantie des loyers impayés	Habitation GLI AXA	2,7% du loyer
Honoraires de location vide	12% TTC du loyer annuel	50% part locataire 50% part propriétaire
Honoraires d'entremise et de négociation : Charge propriétaire	100 euros pour les biens non gérés OFFERT pour les biens gérés	
<u>Honoraires plafonnés à la charge du locataire :</u>	<i>Visites, constitution du dossier, rédaction de bail : 8€ TTC par mètre carré de surface habitable. Etat des lieux d'entrée : 3€ TTC par mètre carré de surface habitable. Le montant des honoraires réglés par le locataire pour ces prestations, ne peut excéder celui versé par le bailleur et doit être inférieur aux plafonds ci-dessus.</i>	

TVA au taux en vigueur de 20%